

Reçu en préfecture le 08/07/2019





ID: 093-229300082-20190704-2019_07_04_017-DE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde







ID: 093-229300082-20190704-2019_07_04_017-DE

Délibération n° 03-04 du 4 juillet 2019

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU DÉPARTEMENT À L'ASSOCIATION AMORCE – PAIEMENT DE LA COTISATION 2019.

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lu donnant délégation,
Sur le rapport du président du conseil départemental,
après en avoir délibéré,
ALITOPIOE I II

- AUTORISE le renouvellement de l'adhésion du Département à l'association AMORCE au titre de l'axe Énergie pour l'année 2019 ;



Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le



- ALLOUE une cotisation pour l'année 2019 d'un montant de 3 393 euros à l'association AMORCE.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.